

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Régis MARCUSSEAU, Evelyne VEZIER, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Johanny HU, Jean-Marie SABOURIN.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Sabrina GENAUZEAU, Sébastien FORTHIN donne pouvoir à Yannick MAILLOU, Daniel PERGET donne pouvoir à Michel RICORDEL.

Président de séance : Daniel JOLLIT

Secrétaire de séance : Angélique CAMARA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260128-DE-2026-01-19-DE

Accusé certifié exécutoire

DE-2026-01-19 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE DES COUROLLES À SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Rapporteur : Didier JOLLET

Monsieur le vice-président délégué expose au conseil communautaire que la communauté de communes Haut Val de Sèvre a pour projet la création de cheminements pour les piétons mais aussi pour la circulation des vélos – Rues Louis Brebion, Joseph LIBNER - ZA des Courolles située à SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE.

En effet, aujourd'hui la voirie est dégradée avec d'importants défauts structurels et une absence de circulation piétonne.

La création d'espaces verts permettant une gestion intégrée des eaux pluviales, le renouvellement de l'éclairage public en LED et l'implantation d'arrêt pour le FIL BUS seront également réalisés.

Ce projet englobe l'enfouissement complémentaire des réseaux pour que l'ensemble de la zone soit traitée : Fibre, Eclairage public et tronçon GEREDIS non traité.

L'enfouissement des réseaux GEREDIS était une opportunité pour requalifier l'ensemble de la voirie et renouveler le réseau d'adduction d'eau pluviale.

La création de dispositifs de gestion autonomes des eaux de pluie, permettra d'éviter le raccordement de l'emprise au réseau gravitaire EP.

Le coût total de la requalification est de 464 905k€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

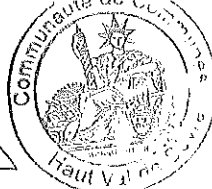
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	464 905.00 €	SIEDS – Éclairage public	10 000.00 €
Dont :		Autofinancement	454 905.00 €
Étude, fourniture, pose	30 966.40 €		
Total	464 905.00 €	Total	464 905.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès du SIEDS pour un montant de 10 000 € au titre du programme éclairage public.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer et à déposer toutes les pièces administratives afférentes à cette demande.

Le président,



Le/la secrétaire de séance,